

A l'attention des parents des élèves du lycée Camille Claudel

Les professeurs du lycée Camille Claudel, réunis en assemblée générale le mardi 6 février 2007, ont pris la décision de faire du jeudi 8 février une journée « lycée mort », dans la cadre de la journée d'action nationale, pour les raisons suivantes :

- DEGRADATION DES CONDITIONS D'ENCADREMENT DES ELEVES :

Au lycée, l'année prochaine, **4 suppressions de postes sont prévues sur 53 postes existants.**

D'où une demi-classe de 1ers ES supprimée et une demi-classe en terminale S de moins par rapport au nom d'élèves en première S cette année. Les effectifs seront donc plus chargés.

En 2006-2007 le lycée fonctionne avec 20,5 divisions pour 617 élèves et les prévisions de l'inspection académique pour 2007-2008 sont de 597 élèves pour 19 divisions.

Le lycée se voit donc **pour 2007-2008 doté de 47 h de cours en moins par semaine** dont une diminution importante du nombre d'heures de décharge : heures de labo, de physique et de SVT. Il n'y aura donc personne pour commander les produits nécessaires à la réalisation des TP et des cours.

Ces baisses incluent aussi la suppression d'un nombre important d'heures de première chaire d'où davantage de classes par enseignant, donc moins de temps pour chaque élève.

Parmi les postes supprimés, un poste en STG est concerné. Rappelons que le lycée avait deux filières distinctes gestion et mercatique qui concernaient 60 élèves par niveau jusqu'en 2000, date à laquelle ont été décidées la suppression de la filière gestion et le plafonnement des orientations en STG à 35 élèves. Cette nouvelle orientation décidée en 2000 s'est traduite par une baisse des résultats au baccalauréat dans les autres filières où les élèves ont été réorientés par défaut. 25 élèves n'ont plus la possibilité de choisir une filière tertiaire voire de poursuivre en classe préparatoire après le baccalauréat (sur la période 1990-2000, 46 élèves ont tous réussi à intégrer une grande école commerciale, plus aucun depuis 2000).

La réussite des élèves c'est donc la diversité des voies offertes.

L'ampleur de la suppression d'heures prévue se traduit par une tension extrêmement forte sur les effectifs toutes les classes. Au-delà des difficultés de travail pour tous, cela aura probablement pour conséquence l'impossibilité de reprendre tous les redoublants de terminale (S, ES, STG, L).

• DEVALORISATION DU METIER D'ENSEIGNANT :

Rappelons que le ministère de l'Education Nationale redéfinit les services des enseignants du secondaire en modifiant le décret de 1950 :

- En imposant à tout enseignant l'obligation d'enseigner deux matières pour compléter son service (exemple un professeur d'allemand pourrait être amené à assurer des cours d'anglais, ou d'histoire de français, sans en avoir eu la formation).

- En imposant à certains professeurs d'enseigner dans deux ou trois établissements, même dans des communes, au détriment du travail pédagogique en équipe et d'un suivi régulier des élèves.

- En diminuant le nombre d'heures de première chaire de 30%, ce qui signifie travailler plus pour gagner moins alors que nos salaires ont subi une dégradation de 20% depuis 1981.

Nous pensons que les parents seront conscients de la dégradation des conditions d'enseignement public de leurs enfants. Nous les invitons à soutenir notre action « lycée mort » de jeudi.

Nous vous rappelons que vous pouvez intervenir auprès du Recteur et du Ministre pour protester contre cette nouvelle dégradation du service public de l'éducation.

Rectorat de l'Académie de Versailles : le.recteur@ac-versailles.fr

M. le Ministre de l'Education Nationale : 110 r Grenelle 75007 PARIS

Les enseignants du lycée Camille Claudel